



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 33089

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place des sciences de la vie et de la terre dans le cadre de la réforme des lycées. Le Gouvernement a affiché sa volonté de mettre en place dès la rentrée 2009 la nouvelle seconde afin que, dès 2012, le nouveau lycée soit en place. Dans le cadre de cette réforme, les enseignants de biologie et de géologie s'inquiètent de la place qui sera réservée aux sciences de la vie et de la terre. Ils craignent notamment que ces dernières soient rayées de la liste des enseignements fondamentaux. Il lui demande de bien vouloir préciser la position du Gouvernement sur cette question et de rappeler les grands axes de cette réforme et leur traduction en termes de contenu pédagogique.

Texte de la réponse

Le 21 octobre 2008, le ministre de l'éducation nationale a présenté la nouvelle organisation des enseignements de la classe de seconde qui comportera trois grands ensembles : des enseignements généraux de tronc commun, sur une durée totale de 21 heures : le français, les mathématiques, deux langues vivantes obligatoires, l'histoire-géographie, les sciences expérimentales et l'éducation physique et sportive ; six heures d'enseignements complémentaires proposés sous forme de modules à choisir parmi les domaines suivants : humanités, sciences, sciences de la société et technologies ; un accompagnement personnalisé de trois heures hebdomadaires. Les sciences expérimentales qui concernent aussi bien la physique-chimie que les sciences de la vie et de la terre, restent donc un enseignement obligatoire en classe de seconde. Elles peuvent également être choisies par les élèves dans le cadre des enseignements complémentaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Abelin](#)

Circonscription : Vienne (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33089

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 octobre 2008, page 8942

Réponse publiée le : 2 décembre 2008, page 10475